

<https://edd.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article921>



Education au Développement Durable



1er mars 2024 : Ouverture des inscriptions (financement) pour reconduction d'ATE existantes



UOI DE NEUF ? - Appels à projet, Concours -
Date de mise en ligne : mercredi 6 mars 2024

Copyright © Education au Développement Durable - Lyon - Tous droits

réservés

Calendrier

- **1er mars au 15 avril inclus** : dépôt de l'intention de candidater, sur le site <https://trousseaprojets.fr/>
- **31 mai inclus** : clôture de la collecte de financement participatif (objectif obtenir minimum 100€ par la Trousse à Projet)
- **Début juillet** : annonce des projets retenus
- **Fin août / début septembre** : versement des subventions

Qui est concerné ?

les écoles et établissements scolaires ayant mené un projet d'aire éducative l'an passé ou les années précédentes et qui souhaitent reconduire le dispositif à la rentrée scolaire 2024-2025.

ATTENTION : Désormais, l'inscription est à déposer directement par le/la porteur du projet de l'école/établissement (la structure partenaire n'y a plus accès).

Que finance l'OFB ?

La subvention allouée par l'OFB permet de couvrir principalement les coûts liés à l'intervention d'une structure accompagnatrice (anciennement appelée « référente ») qui vient, tout au long de l'année en soutien de l'enseignant et des élèves.

Ce montant peut également couvrir tout autre frais qui permet de renforcer le développement de l'aire éducative.

Les conditions d'obtention du financement évoluent en 2024.

Désormais, les porteurs d'aires éducatives doivent déposer leur projet, **avant le 15 avril**, via le [Groupement d'Intérêt Public Trousse à projets](#) plateforme de financement participatif de l'Éducation nationale exclusivement dédiée au financement des projets éducatifs et pédagogiques

La Trousse à projets permet aussi d'élargir les possibilités de financement des projets à la communauté locale et aux entreprises du territoires notamment (les dons ouvrent droit à la déduction fiscale).

Dès 100 euros de financements participatifs collectés, les projets peuvent prétendre à la subvention de l'OFB.

Par ailleurs, cette subvention s'élève désormais à 4 000 € nets de taxe et couvre deux années scolaires (2024-2025)

1er mars 2024 : Ouverture des inscriptions (financement) pour reconduction d'ATE existantes

et 2025-2026).

Pour bénéficier de ces financements, les candidats doivent respecter certains critères et engagements comme par exemple : respecter les valeurs et objectifs de la charte des aires éducatives ou veiller à réduire au maximum les émissions de CO2 dans le cadre du projet.

Documents à télécharger

- [Règlement administratif](#)
 - [Guide d'accompagnement](#)
- [Dossier de présentation de La trousse à projets](#)